3 novembre 2008

### **INFORMATION**

### <u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

# LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

## COURTOIS SA

### **DECLARANT**:

SAS REGIA, personne morale liée à Jean-Louis COURTOIS de VICOSE, Président Directeur Général

**INSTRUMENT FINANCIER**: Actions

NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition

**DATE DE L'OPÉRATION** : 29 juillet 2008

**DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION** : 28 octobre 2008

LIEU DE L'OPÉRATION : NYSE Euronext Paris

PRIX UNITAIRE : 102,80 €

MONTANT DE L'OPÉRATION : 616,80 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."